

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

N° 4998/91

OBJET :

Portraits attribués à van Dyck

ANNEXE

Expédié le

NOTES :

Bruxelles,

12 juillet 1904

A M^{me} P^{re} Roufflay

166. rue Diers

Musées

Nous avons l'honneur de vous faire connaître que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, du tableau qui fait l'objet de vos lettres des 30 juin écoulé et 9 courant.

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra

être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du

Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé dûment revêtu de votre signature.

Veillez agréer, Madame, l'assurance

de notre considération distinguée.

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

M^{me} J^{re} Rouffart.

Gedrait & Lomme

RECÉPISSÉ

Je reconnais avoir repris possession de l'ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n^o 4998/9, en
date du 12 juillet 1904.

Bruxelles, le 16 juillet 1904.

J^{re} Rouffart

Bruxelles, le 9 juillet 04.

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre honore d'hier,
n^o. 4998/91, j'ai l'honneur de vous
faire parvenir en même temps que
la présente, pour être examinée
par la Commission Directrice, un
tableau peint par Navez et
représentant le portrait de M.
Chapel, ^(père) membre de ma famille
par alliance, décédé depuis très
longtemps déjà.

Ce tableau que feu mon mari
avait fait apprécier par un spécialiste
il y a près de 10 ans, constitué,
paraît-il, une œuvre remarquable,
d'autant plus recherchée actuellement
que son auteur est mort. Je
pourrais le céder au prix de trois mille
francs. Je crois mes exigences très
raisonnables, surtout si je m'en
rapporte à l'avis d'artistes qui en
demanderaient davantage. Néanmoins,
si la Commission ne partageait

pas cette manière de voir, je la
prierai de vouloir bien me faire con-
naître la somme qu'elle peut m'en
offrir. J'examinerais, le cas échéant,
si je ne pourrais faire une réduction,
quoique celle-ci me serait pénible
dans ma situation de veuve d'un
fonctionnaire de l'Etat, mort
relativement jeune (47 ans) et ne
m'ayant laissé par conséquent
qu'une modeste pension.

Quant aux deux autres
tableaux ~~de~~ de Navez dont
j'ai fait mention dans ma précédente
lettre et qui représentent les portraits
du fils Chapel et de sa femme,
tous deux également défectueux, ils sont
de dimensions trop grandes pour que
je puisse les faire parvenir en temps
utile à la Commission, la séance
de celle-ci étant fixée à lundi 11 c.^t.

Espérant, Monsieur le Directeur, que
vous voudrez bien examiner avec
bienveillance celui que je vous adresse,
je vous prie d'agréer l'assurance
de ma considération distinguée.

V^re Rouffart

Rue Paris, 166, L^r

Musées Royaux
de
Peinture et de Sculpture
de
Belgique.

N^o. 4998/91

Objet

Annexe

Expédié le

2. juillet 1904

A M^{me} Rouffart
N^o. 16. rue des

Nous avons l'honneur de vous
faire connaître que la Commission Directrice
examinera volontiers, en vue de leur
acquisition éventuelle pour les Collections de
l'Etat, les tableaux
que vous signalez à son attention par votre
lettre du 30 juin écoulé, s'il vous convient de
l'envoyer à ces fins, suivant l'usage établi
au Palais des Beaux-Arts, rue du
Musée N^o 9.

Cet envoi devra, N^o
avoir lieu, le cas échéant, à vos frais, risques
et périls et sans qu'il puisse résulter de
ce chef, pour l'administration des
Musées, aucune sorte d'engagement
ou de responsabilité.

Il sera utile, dans l'occurrence, d'indi-
quer le prix que vous demandez de
l'ouvrage présenté.

Veuillez agréer, M^{me} Rouffart,
l'assurance de notre considération distinguée.

Pour la Commission Directrice
Le Secrétaire,

Pour gouvern. la prochaine séance
de la Commission Directrice, et
fixée au lundi 11 c^{te}

Exp. par l'Antiquaire N^o 1000

4998/91

Bruxelles, le 30 Juin 04.

Monsieur le Directeur,

Ayant eu le malheur de perdre
mon mari, j'ai pris la résolution
de réaliser certains tableaux
qui garnissent ma maison.
Parmi ceux-ci se trouvent
3 portraits ^{de famille} peints par Morez,
artiste en renom de ce siècle et
y a quelque temps. Ces
tableaux, déjà anciens,
ont d'après les dires d'hommes
compétents une grande valeur
artistique. Eventuellement,
je les céderais à toute offre
acceptable.

En conséquence, je viens
vous demander s'il n'entrerait
pas dans les intentions du
Musée de faire examiner
les dits tableaux en vue
d'en faire éventuellement

l'acquisition en tout ou en
partie, même d'un seul.

Je m'adresse à vous ignorant
la marche à suivre pour l'offre
de tableaux au Musée.

Esperant, Monsieur le
Directeur, que vous voudrez
bien dans tous les cas m'honorer
d'une réponse, je vous prie
d'agréer l'assurance de
ma considération distinguée

Yrre Rouffart

Rue Tiers, 166

Yr